



**MAIRIE**  
DE  
**ROMENAY**  
71470

Tél 03 85 40 30 90  
Fax 03 85 40 38 67  
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal  
du 05 juin 2023

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 MAI 2023 à 19h00

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE MAI** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

**Date de convocation du conseil municipal** : 25 avril 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 19

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 12

**Nombre de conseillers représentés** : 5

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, JENNEPIN Daniel, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, AMADIEU Dimitri, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Excusé(s) : DANJEAN Catherine (Pouvoir à GALLAND Ginette), MARICHY Patrick (Pouvoir à JENNEPIN Daniel), POUDOU Vincent (Pouvoir à DEBOST Pascal), CLERC Maud (Pouvoir à ANDRE Serge), THEVENET André (Pouvoir à DONGUY-Roger)

Absent(s) : LABRANCHE Céline, NAVOISEAU David

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 03.04.2023

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### TOUR DE TABLE

- M. Roger DONGUY demande des explications concernant le marché public lancé par la commune pour le projet d'achat d'un tracteur, il indique l'avoir appris par la presse ; M. le Maire précise que ce sujet a déjà été évoqué, notamment lors de la réunion de la commission des finances pour l'élaboration du budget, réunion à laquelle M. Roger DONGUY était présent. Il indique également que le délai de livraison pour ce type de matériel s'élève à un an après la commande (financement à prévoir en 2024 donc).

- M. Richard MORNAY signale un lampadaire grillé.

- M. le Maire fait un point sur l'avancement du projet d'agence postale communale (financement 30 000 € par la Poste prolongé suivant le nouveau contrat postal 2023-2025 ; Toujours en attente devis maçonnerie ; Déclaration de travaux déposée ; etc.)

- M. le Maire informe l'assemblée être dans l'attente de plusieurs devis d'entreprise de maçonnerie pour l'agence postale communale, pour le local électrique de la station d'épuration et pour la réfection des pavés dans la rue du Colonel Pagand.

- Mme Ginette GALLAND fait un point sur la réunion de la commission cimetière prévue le mercredi 10 mai à 18h00 en mairie (projet nouveau columbarium et engazonnement du cimetière)

- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la situation de l'ATD – Agence Technique Départementale ; M. le Maire fait part des éléments complémentaires obtenus lors de la dernière réunion du conseil communautaire (priorisation des dossiers de demandes d'assistance des communes adhérentes qui n'ont jamais bénéficié des services de l'ATD 71 durant le mandat, soit 36 communes).

M. le Maire indique que la saisine de l'ATD 71 pour le compte de la commune de Romenay a été effectuée via le formulaire en ligne, sans retour pour le moment.

- M. le Maire fait un point sur le conseil d'administration de l'EHPAD du 24.04.2023 (bilan financier 2022 déficitaire de 400 000 € ; Majoration de 374% du tarif du gaz ; Majoration de 17% des charges liées à l'alimentation ; Problème de la chaudière bois qui ne fonctionne pas ; Réfection de la toiture plate en cours depuis octobre 2022 et non achevée à ce jour ; Augmentation des intérêts d'emprunt (prêt à taux variable) ; Mise en vente du bâtiment de l'ancien EHPAD ; etc.)

- M. le Maire fait un point sur le fonctionnement du restaurant scolaire et la hausse significative du nombre journalier d'enfants accueillis ; Une projection pour l'année scolaire 2023/2024 a été effectuée et le projet de mise en place de deux services le midi va être étudié avec modification des horaires scolaires le matin afin de permettre d'adapter l'amplitude de la pause méridienne ; M. Jean-Jacques HAYNE suggère l'idée de faire déjeuner les enfants du restaurant scolaire le midi à l'EHPAD.

- M. le Maire fait part à l'assemblée de la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association des Amis du Vieux Romenay le 29.04.2023 (absence de représentant de la municipalité car non invitée) et du vernissage de l'exposition médiévale à la galerie des AVR et à la Maison Penchée du 05/05 au 18/06/2023.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté réglementant le stationnement des bus et autocars sur la Place du Monument au morts va être pris.

#### BUDGET COMMUNAL 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

**DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

Cpte 673 – Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 12 000 €
Cpte 615221 – Entretien, réparations bâtiments publics	- 7 000 €
Cpte 61558 – Entretien autres biens mobiliers	- 5 000 €

**REMBOURSEMENT GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE – SINISTRE BRIS DE GLACE DU 16.03.2023 SUR LA TRACTOPELLE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre survenu sur le véhicule communal tractopelle JCB le 16 mars 2023 et précise qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama.

M. le Maire fait part à l'Assemblée du devis établi par l'entreprise DONGUY AGRI pour le remplacement de la vitre (1187.88 € TTC) et du montant de la franchise applicable sur ce sinistre (257.00 €).

Il informe l'Assemblée que la Compagnie d'Assurance GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a transmis un chèque de remboursement d'un montant de 918.18 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de GROUPAMA RHONE -ALPES AUVERGNE d'un montant de 918.18 €.

**TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR (2 PERSONNES POUR 270 €)**

Le Maire informe l'Assemblée qu'une demande d'Admission en non-valeur nous a été adressée par le Service de Gestion Comptable de la Bresse Bourguignonne de Louhans pour un montant total de 270.00 € concernant plusieurs redevables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 2 abstentions, de l'admission en non-valeur des créances précitées dont le recouvrement s'avère impossible.

**SUBVENTIONS COMMUNALES 2023**

Madame Ginette GALLAND fait part à l'assemblée du travail effectué par la commission Vie Associative et présente le tableau récapitulatif des propositions de subventions à verser aux associations et organismes divers pour l'année 2023.

Elle rappelle que depuis cette année, la commission Vie Associative et le conseil municipal ont décidé que des subventions seront allouées aux seules associations qui auront effectué une demande auprès de la mairie, et à la condition qu'elles aient utilisé le cerfa national réglementaire de demande de subvention.

Un débat a lieu parmi les membres du conseil concernant le montant de la subvention à verser à l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer aux associations et organismes divers ci-dessous désignés, les subventions suivantes pour l'année 2023 :

COOPERATIVE SCOLAIRE ROMENAY <i>(sur devis et factures)</i>	2500 €
COMITE ORGANISATION FOIRE DE PAQUES	800 €
FNACA	150 €
GROUPE BRESSAN ROMENAY	150 €
SONIA REUSSIRA	150 €
CADE – COMITE AMENAGEMENT EGLISE	130 €
FOLKDANSES	80 €
CROC NOTES	500 €
LA P'TITE RECRE	800 €
RACING CLUB BRESSE SUD – RCBS	500 €
ANACR	40 €
MOBIL RETRO 71	500 €
EREA – Etablissement Régional d'Enseignement Adapté - CHARNAY LES MACON	40 €
MFR PONT DE VEYLE	80 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE - QUETIGNY	40 €
MFR CORMARANCHE EN BUGÉY	40 €
MFR LA VERNEE - PERONNAS	40 €
MFR ETANG SUR ARROUX	40 €
CENTRE FORMATION APPRENTIS SL – ST MARCEL	40 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DIMES – CUISERY	65 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS – ST MARCEL	100 €

Le conseil municipal rappelle que les conditions de versement de la subvention à la Coopérative Scolaire sont modifiées depuis cette année (versement sur la base de présentation au préalable de projets avec devis et présentation ensuite des factures correspondantes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 2 abstentions d'allouer à l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, au titre de l'année 2023, une subvention de 1250 €, en justifiant cette décision par la nécessité de garder des crédits pour financer la publicité, la communication des animations mises en place cette année au musée du Champ Bressan et leur mise en œuvre pratique par l'agent saisonnier employé au musée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale – CCAS – de Romenay au titre de l'année 2023, une subvention de 3620 €.

**JURY D'ASSISES : CONSTITUTION DU JURY POUR 2024 PAR TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ELECTORALE**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises.

Les communes de plus de 1300 habitants, comme Romenay, sont appelées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral de répartition précise que le nombre de jurés pour Romenay est de 1. Il faut donc tirer au sort 3 noms.

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale de Romenay, à savoir :

- Mme COLIN Evelyne – 71470 ROMENAY
- M. MORNAY Richard – 71470 ROMENAY
- M. GUDEFIN Jean-Claude – 71470 ROMENAY

#### **DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION**

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. DANET Vincent pour la construction d'un garage sur sa propriété située « 1451 Route de Ratenelle ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. GIROUX Kévin et Mme JANIN Anaïs pour la construction d'une maison d'habitation sur la propriété de M. DESCAMPS Gaston située à « Curtavoche ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la Mairie de Romenay pour l'aménagement d'une agence postale dans un local communal existant situé « 2 Rue de l'Hôtel de Ville ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. MERLIN Hervé pour la construction d'un carport sur sa propriété située « 1661 Route de corcelles ».

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 05.06.2023
- Date de la formation voirie avec la Communauté de Communes : mardi 23.05.2023 à 13h30 à la salle Chevauchet (Décalé au mardi 30.05.2023 à 13h30)
- M. Roger DONGUY demande la possibilité de coordonner avec l'ANACR les horaires des prochaines cérémonies commémoratives, afin qu'il puisse être présent à l'ensemble des cérémonies.
- Questionnement de M. Jean-Jacques HAYNE sur l'avenir de Romenay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

**LE MAIRE,**  
**Pascal DEBOST**



**La Secrétaire de Séance,**  
**Danielle LANGERON**